

PLFSS 2026 : la médecine de ville sous pression, les patients en première ligne

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2026 prévoit plusieurs mesures qui risquent de fragiliser la médecine libérale et, par ricochet, d'aggraver les difficultés d'accès aux soins, notamment en Île-de-France.

Trois mesures inquiétantes

1. Plafonnement des arrêts de travail (article 28)

Limitier à 15 jours le premier arrêt de travail revient à nier la responsabilité médicale et certaines situations justifiant les arrêts prolongés (fractures, chirurgie, cancer...).

L'arrêt est un outil thérapeutique, pas un levier budgétaire qui serait contre-productif, car obligerait à des consultations supplémentaires inutiles.

2. Pénalités sur le Dossier Médical Partagé– Mon Espace Santé (article 31)

Les médecins seraient sanctionnés jusqu'à 10 000 € par an, s'ils n'alimentent pas le DMP, alors même que les outils informatiques ne le permettent pas encore pleinement, alors que certains patients refusent leur inscription, en l'absence de garantie de sécurité des données. En Île-de-France, 37% des médecins de plus de 60 ans n'ont pas de logiciel compatible. Cinq à dix minutes est le temps médical estimé pour renseigner le DMP, dont l'utilisation n'est pas fluide. À la fin de la journée, ce temps médical additionnel pénaliserait les patients en attente de rendez-vous.

3. Taxe sur les honoraires hors convention (article 26)

ou sur les honoraires complémentaires demandés pour compenser l'inadéquation entre le coût de la pratique et la valorisation des actes, stagnant parfois depuis 30 ans. En Île-de-France, ces compléments servent à couvrir des coûts d'exercice parmi les plus élevés de France. Le risque serait une précipitation des demandes de retraite parmi les médecins, un découragement des installations au profit de la médecine salariée (plus coûteuse pour l'Etat [selon l'IGAS](#)), pénalisant l'accès aux soins.

Il existerait pour certains un risque de report sur le montant des honoraires demandés, ce qui augmenterait le reste à charge des patients.

« Plafonner, taxer, sanctionner : cette logique punitive met en danger la médecine de proximité. En Île-de-France, où la tension médicale est déjà extrême, et les charges et impôts déjà les plus lourds d'Europe, ce texte risque d'amplifier les difficultés d'accès aux soins. » Dr Valérie Briole, présidente de l'URPS Médecins Libéraux Île-de-France.

L'URPS Médecins appelle à un dialogue responsable.

Plutôt que de taxer la médecine de ville, plus efficiente et moins onéreuse pour l'Etat, l'urgence est de la rendre attractive et de simplifier les outils numériques.

Sans cela, la santé des Franciliens est menacée.

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 20 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs

pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ». Plus d'informations : www.urps-med-idf.org

Contact presse

Sylvie Courboulay, responsable communication

06 86 80 88 56 – sylvie.courboulay@urps-med-idf.org